Séance du Conseil Municipal du 30/06/2011

N° 154

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

**DACP** 

**REF: DACP2011026** 

Signataire: ED/EG/ESP

OBJET : Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus - Approbation du plan prévisionnel de financement.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°179 du 15 juillet 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant que la délibération du 15 juillet 2010 a approuvé l'opération de restauration du clocher de l'Eglise et autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès d'organismes susceptibles de financer l'opération,

A l'unanimité.

**DELIBERE:** 

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame des Vertus annexé à la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire L'Adjoint délégué